

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03146

Numéro SIREN : 794 621 003

Nom ou dénomination : 33ENTREPRENEURS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 7428

33ENTREPRENEURS SAS

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015**



33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime

1 place Lainé

33000 BORDEAUX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2015**

Exercice clos le 31 décembre 2015
33ENTREPRENEURS SAS
Ce rapport contient 16 pages



33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime
1 place Lainé
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 31 octobre 2017

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 33ENTREPRENEURS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 20 juin 2016, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve ni observation.

Ces comptes annuels ont été modifiés par votre Président, afin d'activer des frais de développement pour un total de 469 245 €. Le résultat de l'exercice passe ainsi de - 691 027€ à - 330 547 €.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 20 juin 2016.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif de votre société est constitué principalement d'immobilisations incorporelles comme mentionnées dans la note « Actif immobilisé » de l'annexe à la page 18. La valorisation de ces immobilisations est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » page 16 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 000	7 194	2 806	6 139
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	20 807	3 849	16 958	
Fonds commercial (1)	79 773		79 773	79 773
Autres immobilisations incorporelles	628 941	2 094	626 847	158 627
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	58 606	17 110	41 496	20 341
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 560		32 560	300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	830 687	30 248	800 439	265 180
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				472
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	76 975		76 975	59 800
Autres créances	83 842		83 842	51 889
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				92 201
Charges constatées d'avance (3)				394
TOTAL ACTIF CIRCULANT	160 817		160 817	204 757
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	991 504	30 248	961 256	469 937
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	207 000	207 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	168 000	168 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 478	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-330 547	-3 478
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40 974	371 522
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	99 027	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	441 118	43 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302 314	41 791
Dettes fiscales et sociales	72 111	12 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 712	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	920 282	98 415
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	961 256	469 937
(1) Dont à plus d'un an (a)	38 500	43 775
(1) Dont à moins d'un an (a)	879 782	54 640
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	60 527	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	31/12/2015	31/12/2014	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	98 597	52 000	46 597	89,61
Chiffre d'affaires net	98 597	52 000	46 597	89,61
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>5 600</i>		<i>5 600</i>	
Production stockée				
Production immobilisée	469 245	154 567	314 678	203,59
Subventions d'exploitation	6 000	89 000	-83 000	-93,26
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits	730	16	714	NS
Total I	574 573	295 583	278 990	94,39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	719 269	266 820	452 449	169,57
Impôts, taxes et versements assimilés	7 581	1 416	6 165	435,37
Salaires et traitements	125 292	17 053	108 239	634,72
Charges sociales	31 229	2 220	29 009	NS
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	19 799	10 449	9 350	89,48
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	229		229	NS
Total II	903 399	297 958	605 440	203,20
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-328 826	-2 375	-326 451	NS
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 674	1 103	3 571	323,80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	4 674	1 103	3 571	323,80
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-4 674	-1 103	-3 571	323,80
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	-333 500	-3 478	-330 022	NS

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2015	31/12/2014	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	3 433		3 433	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)	3 433		3 433	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	154		154	
Sur opérations en capital	326		326	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	480		480	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 953		2 953	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	578 005	295 583	282 422	95,55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	908 553	299 061	609 491	203,80
BENEFICE OU PERTE	-330 547	-3 478	-327 069	NS
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 33 ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 961 256 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 330 547 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 1 886 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	10 000			10 000
- Fonds commercial	79 773			79 773
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	159 696	490 052		649 748
Immobilisations incorporelles	249 469	490 052		739 521
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 563	15 497		21 060
- Matériel de transport		833		833
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 297	16 416		36 713
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 860	32 746		58 606
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	300	32 260		32 560
Immobilisations financières	300	32 260		32 560
ACTIF IMMOBILISE	275 629	555 058		830 687

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	490 052	32 746	32 260	555 058
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	490 052	32 746	32 260	555 058
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2015
Éléments achetés	79 773
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	79 773

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 861	3 333		7 194
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069	4 875		5 944
Immobilisations incorporelles	4 930	8 208		13 138
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	594	2 554		3 148
- Matériel de transport		151		151
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 926	8 885		13 811
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 519	11 590		17 110
ACTIF IMMOBILISÉ	10 449	19 799		30 248

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 193 377 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 560		32 560
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	76 975	76 975	
Autres	83 842	83 842	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	193 377	160 817	32 560
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
clients - factures à établir	2 000
fournisseurs - rrr à obtenir	4 793
Total	6 793

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 207 000,00 euros décomposé en 207 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	207	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	207	1 000,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 918 282 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	60 527	60 527		
- à plus de 1 an à l'origine	38 500		38 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302 314	302 314		
Dettes fiscales et sociales	72 111	72 111		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	444 830	444 830		
Produits constatés d'avance				
Total	918 282	879 782	38 500	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	441 118			

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
fournisseurs - fact. non parvenues	2 415
banque- interets courus sur emprunt	785
etat - autres charges à payer	1 639
divers - charges à payer	3 712
Total	8 550

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

33ENTREPRENEURS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 253.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 205 RUE ACHARD, 33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 794 621 003

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 31 OCTOBRE 2017

Le 31 octobre 2017 à 16h,

les associés de la Société 33ENTREPRENEURS se sont réunis en assemblée générale, au 205 rue Achard à Bordeaux, sur convocation faite par le Président.

*

Monsieur Vincent PRETET, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Sont représentés : INNOVATHLON et 33ENTREPRENEURS_INVEST.

Est excusée : Madame Laurence VERSAILLE, commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 253 actions sur un total de 253. Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

*

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social au 205 Rue Achard, à Bordeaux.

2- Concernant les exercices sociaux clos les 31 décembre 2014 et 2015 :

- Présentation des orientations de R&D pour les exercices 2014 et 2015
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2014
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2015
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2015

3- Concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2016 :

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2016
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'arrêté des comptes sociaux au 31/12/2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice clos au 31/12/2016
- Fixation de la rémunération du Président pour l'exercice 2017

*

L'assemblée générale,

- après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président,
- après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes,

décide des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Société au 205 Rue Achard, à Bordeaux (33300).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 3.478 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 330.547 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 24.769 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport du Président statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense ou charge de la nature de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président au cours de l'exercice 2016, s'élevant à 36.000 euros nets, soit 44.565,68 euros bruts.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle le mandat et la délégation de compétence confiés au Président en juin 2016 pour mettre en place un mécanisme, visant à compenser son absence de rémunération de 13.500 euros nets au titre de 2015 et de l'exercice 18.000 euros nets au titre de l'exercice 2016.

L'assemblée générale décide de verser au Président au titre de l'exercice 2017, une rémunération fixe maximale de 60.000 euros nets, à laquelle pourra être ajoutée un complément de rémunération selon le mécanisme de compensation rappelé ci-dessus (montant complémentaire visant à compenser une rémunération nette de 31.500 euros).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le vote des résolutions a été consigné dans un registre, au verso de la feuille de présence, intégrant les votes des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Ce registre a été signé en séance, par l'ensemble des actionnaires présents, et au nom des actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Vincent PRETET, Président de la Société.

Vincent PRETET, Président

